

PROGRAMME DE FORMATION

Certificat de spécialisation

« ANIMATION ET MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE »

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **CERTIFICAT DE SPECIALISATION « ANIMATION ET MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE »**

Le certificat de spécialisation « animation et maintien de l'autonomie de la personne » sanctionne une formation complémentaire d'un candidat de niveau IV (niveau BAC) à niveau II (niveau bac +3) dans le secteur d'intervention de la jeunesse et de l'éducation populaire. Il vise à compléter la formation des professionnels du sport et de l'animation

Il doit permettre à l'éducateur d'intervenir auprès de tous types de publics : enfants, jeunes, adolescents, adultes...

Cadre réglementaire du diplôme préparé

L'arrêté du 13 décembre 2005 portant création d'un **CERTIFICAT DE SPECIALISATION « ANIMATION ET MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE »** associé aux spécialités et mentions du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, publié au JORF du 21/12/2005 modifiées par arrêtés du 4 août 2008 et du 11 décembre 2012.

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau 1 ; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours; (PSE1) premier secours en équipe de niveau 1 en cours de validité; (PSC2) premier secours en équipe de niveau 2 en cours de validité ;(AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
- Être admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation.

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **CERTIFICAT DE SPECIALISATION « ANIMATION ET MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE »** (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **CERTIFICAT DE SPECIALISATION « ANIMATION ET MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE »** Le/la conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Moyens d'évaluation mis en œuvre

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **CERTIFICAT DE SPECIALISATION « ANIMATION ET MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE »** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

Contenu pédagogique

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

OTI 1 : EC DE PRENDRE EN COMPTE LES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES CONCERNEES PAR UNE PERTE IMPORTANTE D' AUTONOMIE POUR PREPARER UNE ACTION D' ANIMATION

OI 1.1 EC de mobiliser les connaissances associées aux différentes personnes concernées par une perte importante d'autonomie

OI 1.1.1 Identifier les caractéristiques des personnes et de leurs environnements,

OI 1.1.2 Prendre en compte les besoins particuliers de chaque personne,

OI 1.1.3 Repérer les potentialités de la personne.

OI.1.2 : EC préparer une action d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne

OI 1.2.1 Identifier les objectifs institutionnels dans lesquels son action d'animation s'inscrit,

OI 1.2.2 Identifier le rôle de chaque professionnel d'une équipe pluridisciplinaire,

OI 1.2.3 Préparer une action d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne.

OTI 2 : EC DE CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION PARTICIPANT AU MAINTIEN DE L' AUTONOMIE DE LA PERSONNE

OI 2.1 : EC de mettre en œuvre une action d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne

OI 2.1.1 Mettre en œuvre une action d'animation intégrant les objectifs de la structure,

OI 2.1.2 d'adapter une action d'animation aux capacités physiques et psychiques de la personne,

OI 2.1.3 prendre immédiatement toute décision pour préserver la sécurité des personnes au regard de leur niveau d'autonomie.

OI 2.2 EC d'évaluer une action d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne

OI 2.2.1 Evaluer son action au regard de critères permettant d'évaluer le maintien de l'autonomie de la personne,

OI 2.2.2 Participer aux travaux d'une équipe pluridisciplinaire pour analyser les écarts constatés,

OI 2.2.3 Proposer des évolutions possibles.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.
- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.
- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT (elodie-lamant@formapi.fr)

Elles ont la charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

o Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

Modalités des certifications

La validation de l'unité capitalisable composant le **CERTIFICAT DE SPECIALISATION « ANIMATION ET MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE »** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

ÉPREUVES	TYPES D'ÉPREUVES	COMMISSION D'ÉVALUATION	UC
ÉPREUVE	<p>1) Le candidat produit un document écrit de 20 pages maximum démontrant sa capacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présenter, expliquer et analyser le fonctionnement de la structure ➤ Identifier, caractériser et analyser le public auquel il s'adresse, ➤ Déterminer en fonction de son analyse du public des orientations quant aux actions d'animations qu'il aura menées, ➤ Evaluer son action afin d'amener à des propositions d'amélioration et/ou de remédiation. <p>2) Le document écrit constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat, exposant la structure, l'équipe et sa place au sein de celle-ci ainsi que la conception et la réalisation du projet avec à minima trois activités d'animation favorisant le développement ou le maintien de l'autonomie et de la relation sociale ➤ 20 minutes maximum de questionnement et d'échanges avec les évaluateurs à partir de la présentation et du dossier 	<p>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury</p>	<p>UC 1 et UC 2</p>